

PASICRISIE LUXEMBOURGEOISE
N° 4/2016
TABLE DES MATIERES

JURISPRUDENCE

Assurances

Contrat de protection juridique – Clause excluant la prise en charge des honoraires d'un nouvel avocat pour un même sinistre – Validité – Loi du 27 juillet 1997, art. 94. 783

Avocats

1° Honoraires – Définition – Critères de fixation – Contrôle par le juge – Pouvoir de réduction – Loi du 10 août 1991, art. 38. 787

2° Honoraires – Fixation – Critères – Caractère en principe non conventionnel de la fixation des honoraires – Conclusion d'une convention d'honoraires – Caractère facultatif – Prestations effectuées par un collaborateur – Types de devoirs prestés par l'avocat – Actes intellectuels – Actes administratifs ou de routine – Loi du 10 août 1991, art. 38. 805

3° Honoraires – Obligation de l'avocat d'informer son client sur les conditions de sa rémunération – Portée – Obligation de renseigner sur un taux horaire précis (non) – Obligation du client de se renseigner – Loi du 10 août 1991, art. 38. 805

Cassation

Cassation en matière pénale – Décision statuant sur un incident de procédure – Pourvoi en cassation – Application de l'article 416 du Code d'instruction criminelle – Irrecevabilité d'un pourvoi immédiat – Pourvoi ne pouvant être formé que de façon différée après la décision au fond – Réglementation non contraire aux articles 6 et 13 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales – CEDH, art. 6 et 13 – C. instr. crim., art. 416. – **Avec les conclusions du Parquet général.** 760

Contrats, conventions et obligations

1° Consentement – Erreur sur la substance – Méprise sur une qualité substantielle – Preuve – C. civ., art. 1110. 800

2° Louage de services – Louage de choses – Distinction – Recherche de l'élément dominant – C. civ., art. 1709 et 1710. 821

3° Consentement – Vice – Dol – Eléments constitutifs – Charge de la preuve – Objet de la preuve – Réticence dolosive – Caractère excusable de l'erreur provoquée – C. civ., art. 1116. 835

4° Consentement – Vice – Erreur – Erreur sur la substance – Notion – Appréciation in concreto – Prise en compte du fait que la qualité défallante est habituellement substantielle in abstracto – Charge de la preuve – Objet de la preuve – Mode de preuve – Erreur inexcusable – Cause de nullité (non) – C. civ., art. 1110. 835

5° Contrat de licence de marque – Notion – Objet – Condition de validité – Enregistrement de la marque – Sanction – Nullité pour défaut d’objet – C. civ., art. 1108 et 1126. 853

6° Contrat de licence de marque – Nullité – Effets – Restitution des prestations reçues – Bénéfice réalisé sur base du contrat nul – Attribution de la moitié du bénéfice à chaque partie – C. civ., art. 1126. 853

Droit civil

Médecin – Droit du patient à l’information - Loi du 1er juillet 2014 – Champ d’application – Soins transfrontaliers – Actes prodigués à Luxembourg à des résidents assurés luxembourgeois (non) – Code de la sécurité sociale, art. 20. 846

Droits de l’homme

Droit d’accès au juge – Présomption d’innocence – Interdiction de former, voire de réitérer devant les juridictions de fond, des recours en nullité de l’instruction préparatoire et des demandes de devoirs complémentaires à ordonner par le juge d’instruction – But d’assurer une bonne administration de la justice dans un délai raisonnable – Absence de violation du droit d’accès au juge – Absence de violation de la présomption d’innocence – CEDH, art. 6§1, 6§2 et 13 – C. instr. crim., art. 126. – **Avec les conclusions du Parquet général.** 760

Effets de commerce

Lettre de change – Représentant légal d’une société – Double signature – Signature dans la partie aval – Engagement personnel en qualité de donneur d’aval – Loi du 15 décembre 1962, art. 1er. 800

Instruction criminelle

Règle « le criminel tient le civil en l’état » – Domaine d’application – Action publique intentée à l’étranger - Nécessité d’un traité – C. instr. crim., art. 3. 757

Marques

Contrefaçon – Action en cessation – Marques de renommée – Régime dérogatoire – Protection élargie – Conditions – Renommée – Preuve – Faisceau de critères – Règlement (CE) n° 207/2009 du 26 février 2009, art. 8 et 9. 833

Possession

1° Perte ou vol – Action en revendication – Renversement de la présomption de propriété – Effets – C. civ., art. 2279 et 2280. 828

2° Protection du possesseur – Présomption de titre régulier – Présomption réfragable – Preuve contraire pouvant être rapportée par tous moyens – C. civ., art. 2279. 828

Preuve (matière civile et commerciale)

1° Commencement de preuve par écrit – Exigence d’un acte signé de la main de son auteur (non) – C. civ., art. 1347. 793

- 2° Commencement de preuve par écrit – Vraisemblance du fait allégué – Notion – C. civ., art. 1347. 793
- 3° Commencement de preuve par écrit – Complément par un moyen de preuve extrinsèque – C. civ., art. 1347. 793
- 4° Dépôt – Preuve par la déclaration du dépositaire – Condition – Absence de preuve littérale ou d'un autre moyen de preuve – C. civ., art. 1924. 793

Procédure civile et commerciale

- 1° Mesures d'instruction – Référé probatoire – Conditions – Motif légitime – Absence de contestation sérieuse (non) – NCPC, art. 350. 752
- 2° Jonction de deux causes – Mesure d'administration interne – Condition – Connexité entre les causes – Similarité des faits – Insuffisance – NCPC, art. 206. 793
- 3° Référé probatoire – Expertise – Avance des frais – Obligation incombant au demandeur – Situation de fortune du demandeur – Absence d'opposition du défendeur – Indifférence – NCPC., art. 238, 350 et 467, C.E.D.H., art. 6. 846
- 4° Communication forcée de pièces – Conditions – NCPC., art. 280. 846

Procédure pénale

- 1° Témoin – Plumitif d'audience – Signature par le témoin de ses dépositions consignées au plumitif d'audience – Pratique non prévue par la loi – Demande par le prévenu de voir imposer au témoin de signer ses déclarations au plumitif d'audience – Demande pouvant à bon droit être refusée – C. instr. crim., art. 155. – **Avec les conclusions du Parquet général.** 760
- 2° Juridiction de fond en matière correctionnelle – Mesures d'instruction – Pouvoir d'ordonner des mesures d'instruction – Pouvoirs identiques à ceux du président de la chambre criminelle – C. instr. crim., art. 190-1. – **Avec les conclusions du Parquet général.** 760
- 3° Jugement – Motivation – Incident – Décision de joindre l'incident au fond sans y statuer par une décision séparée – Mesure d'administration judiciaire – Dispense de motivation – C. instr. crim., art. 195. – **Avec les conclusions du Parquet général.** 760

Référés

- 1° Compétence du juge des référés – Voie de fait commise par l'autorité administrative – Empiètement par le juge des référés sur l'attribution de la juridiction administrative (non) – NCPC, art. 933. 811
- 2° Compétence du juge des référés – Voie de fait – Absence de contestation sérieuse – Mesures pouvant être prises par le juge des référés – NCPC, art. 933. 811
- 3° Trouble manifestement illicite – Notion – Comportement passif – NCPC, art. 933. 811

- 4° Urgence – Notion – NCPC, art. 932. 811
- 5° Trouble manifestement illicite – Absence de contestation sérieuse – Application – Pièce douteuse émanant du défendeur – Contestation sérieuse (non) – NCPC, art. 933. 828
- 6° Trouble manifestement illicite – Notion – Comportement passif – NCPC, art. 933. 828

Responsabilité civile

- 1° Sociétés commerciales – OPCVM – SICAV – Action individuelle des participants en réparation du préjudice social (non) – Loi du 20 décembre 2002, art. 36 ; Directive 85/611/CEE du 20 décembre 1985, art. 36 ; Charte des droits fondamentaux, art. 47. 747
- 2° Responsabilité délictuelle – Obligation d'information précontractuelle – Violation – Appréciation – Exigence d'un comportement objectivement défectueux du débiteur de l'obligation d'information, à l'exclusion de toute question d'ordre psychologique – Conséquence – Obligation de réparation du dommage causé même en cas de bonne foi ou d'absence d'élément intentionnel dans le chef du débiteur – C. civ., art. 1382 et 1383. 835
- 3° Nullité d'un contrat – Responsabilité délictuelle – Etendue – Restitutions – Dommages et intérêts supplémentaires – Conditions – Bonne foi du demandeur – C. civ., art. 1382 et 1383. 853

Sociétés commerciales

Domiciliation – Contrat de domiciliation – Définition – Etablissement auprès d'un domiciliataire – Pouvoir d'appréciation du juge – Contrat conclu par une personne non autorisée – Nullité – Loi du 31 mai 1999, art. 1er ; Loi du 5 avril 1993, art. 28-9. 821

Travail

- 1° Contrat de travail – Modification irrégulière en défaveur du salarié – Absence de réaction du salarié dans un délai raisonnable – Acceptation tacite des nouvelles conditions de travail – C. trav., art. L.121-7. – **Avec les conclusions du Parquet général.** 775
- 2° Harcèlement sexuel – Obligation de l'employeur de prévenir ou de faire cesser tout acte de harcèlement sexuel – Obligation de moyens – Démission du salarié pour faute grave de l'employeur – Action en dommages-intérêts dirigée contre l'employeur – Conditions – C. trav., art. L.124-10 et L.245-4. 780

Vente

- 1° Obligation d'information du vendeur – Obligation de l'acquéreur de s'informer – Portée – Acquéreur professionnel – Acquéreur non professionnel – C. civ., art. 1134, al. 3, 1582 et 1583. 835
- 2° Fonds de commerce – Droit au bail – Caractère autonome – Élément nécessaire à l'existence d'un fonds de commerce (non) – C. civ., art. 1582, 1583 et 1717. 835